



**Sapeurs-Pompiers  
de la Seine-Maritime**

## BUDGET PRINCIPAL

### REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

COMpte ADMINISTRATIF N-1 Voté le .....2024		REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'est pas voté)	
Résultat de fonctionnement N-1		Résultat de fonctionnement N-1	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe (excédent) + ou - (déficit)		A - Résultat de l'exercice précédé du signe (excédent) + ou - (déficit)	-3 477 467,63 €
B - Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe (excédent) + / ou - (déficit)		B - Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe (excédent) + ou - (déficit)	19 290 232,16 €
C - Résultat à affecter = A+ B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		C - Résultat à affecter = A+ B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	15 812 764,53 €
Investissement		Investissement	
D - Solde d'exécution N-1 précédé du signe (excédent) + ou - (déficit) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)		D - Solde d'exécution N-1 estimé précédé du signe (excédent) + ou - (déficit) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	11 461 893,23 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement		E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	-6 247 360,91 €
F - Besoin de financement = D + E		F - Besoin de financement = D + E	5 214 532,32 €
AFFECTATION = C = G + H		REPRISE ANTICIPEE = C = G + H	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement (F) 2) H = report en fonctionnement R 002		1) Prévission d'affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement (F) 2) H = report en fonctionnement R 002 (si C, F, H = C - G)	15 812 764,53 €
DEFICIT REPORTE D 002		DEFICIT REPORTE D 002	

Yvetot, le 7 MARS 2024

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur départemental,

Colongne Hors Classe Stéphane GOUZEC

Le Payeur Départemental,

Frédéric HAMEL  
Inspecteur des Finances Publiques

Monsieur Patrick D'ANGELO